

Rédacteur : Matthew Ebdon

Vientiane, le 06/02/18

## Conseil d'administration du 6 février 2018

### Présents :

Mme. Cécile Perrot	:	Présidente du COGES
Mme Anne Chaponnière	:	Trésorière du COGES
M. Laurent de Schoutheete	:	Parent élu au COGES
M. Matthew Ebdon	:	Parent élu au COGES
M. Sébastien Mathey	:	Proviseur
M. Dominique Goduel	:	Directeur du primaire
M. Saïd El-Moutaoukil	:	Directeur Administratif et Financier
M. Laurent Amselem	:	Représentant du personnel

### Excusés :

Mme Stéphanie Hecquet-Lepoutre	:	Parent élue au COGES
M. Southasen Boulom	:	Parent élu au COGES
M. Detsada Soukhaseum	:	Parent élu au COGES
Mme Bénédicte Deschamps	:	COCAC
M. Pierre Deroubaix	:	Consul-adjoint

### Ordre du jour :

1. Élection du nouveau secrétaire du CoGes
2. Validation de l'ordre du jour
3. Validation du procès-verbal du précédent CA
4. Amendement au contrat de travaux
5. Aménagements au site de Thadeua
6. Point sur les équipements
7. Retraite des personnels de catégorie 3 : valider la possibilité d'octroyer des avances
8. Impayés : validation du courrier à envoyer aux familles n'ayant rien versé depuis le début de l'année
9. Groupe de travail plan stratégique
10. Recrutement de 3 personnels prévus dans la carte des emplois et dans le budget (aide-comptable à mi-temps, technicien informatique, technicien maintenance)
11. Demandes diverses :
  - demande de Mme D'Aquino
  - amendement du règlement financier : les parents en impayés ne peuvent pas faire partir leur enfant en voyage scolaire payant
  - demande d'un professeur concernant un congé
  - déclaration des AESH

## 1. Approbation de secrétaire – Acte 1

1.1. Matthew EBDON est nommé secrétaire pour le COGES, *adopté à l'unanimité*

## 2. Validation de l'ordre du jour – Acte 2

2.1. L'ordre du jour est *adopté à l'unanimité*

## 3. Validation du procès-verbal du précédent CA – Acte 3

3.1. Deux rectifications principales ont été faites :

3.1.1. Section 3 : suppression des détails personnels de la société non-recevable pour l'équipement de cuisine.

3.1.2. Section 4 : « Le CA est conscient que les paiements mensuels génèrent beaucoup plus de travail pour le service de comptabilité... » au lieu de « Le CA a accepté que... »

3.1.3. Plusieurs fautes de grammaire

3.2. Le procès-verbal du précédent CA *est adopté à l'unanimité*

## 4. Amendement au contrat de travaux – Acte 4

4.1. Date finale pour le constructeur de finir le chantier décalée au 27 mars 2018, date de l'inauguration.

4.2. Prise en charge par le constructeur de l'équipement des laboratoires de sciences à hauteur de 80.000 USD

4.3. Ces deux amendements au contrat sont *approuvés à l'unanimité*

4.4. **Le DAF** invitera le constructeur, le maître d'œuvre (architecte) et l'AMO pour signer cet amendement

4.5. **Anne** discutera avec l'AMO des modalités d'une éventuelle validation de l'installation électrique.

## 5. Aménagements au site de Thadeua

5.1. Les classes de terminale, première et 6<sup>e</sup> feront les cours d'EPS sur le nouveau site. Les tapis, actuellement dans la salle où dorment la maternelle, seront du coup mis dans le nouveau gymnase à Hadxaykhao.

5.1.1. **Le DAF** confirmera que les assurances couvriront l'activité à Hadxaykhao

5.2. Le Directeur a présenté le projet de descendre des murs et refaire des murs à Thadeua, pour laisser 2 salles de classe par année en maternelle, 2 dortoirs maternelles, et 2 salles d'activités et délaissier le site de Simuang. **Le Directeur** fera faire des devis.

## 6. Point sur les équipements

### 6.1. Labos – Acte 5

6.1.1. **Option 1** : Flexlabs \$135k (dont \$80k pour constructeur). Cela comprend des armoires de rangement, paillasses enseignant, équipement élèves de la salle de technologie et une salle de physique (une salle en plus des plans, soit 4 salles de sciences plus 1 de technologie) ainsi que le laboratoire attenant.

6.1.2. **Option 2** : recyclage de l'équipement de l'école actuelle et économiser \$26k pour avoir que 4 salles.

Le Proviser précise que :

- l'économie permettrait de financer l'ensemble des projets pédagogiques sur 3 ans

- l'économie permettrait de financer une partie du mur d'escalade pour lequel il demeure des incertitudes quant à la livraison et la certification par le constructeur
- la salle de physique présentée dans la proposition 1 a toujours été une salle banalisée depuis l'élaboration du programme et qu'aucun mandat n'a été donné à l'enseignant missionné pour la recherche des devis pour demander son équipement en laboratoire
- le coût de cet équipement pourrait être avantageusement utilisé pour des fins pédagogiques comme l'achat de matériel en arts, de livres numériques ou l'ouverture d'option au baccalauréat...

Il est ajouté que 3 salles de sciences suffisent largement à répondre au besoin (2 salles actuellement) pendant les 10 prochaines années et que l'équipement de 4 salles pour 4 enseignants reviendrait à un taux d'occupation inférieur à 60% ce qui pose la question de l'efficacité du choix.

6.1.3. Le vote s'est fait par voie électronique après le CA : **sur 6 votants, 5 oui pour option 1, une abstention.**

6.2. Equipements de sport – commandés, et seront stockés au chantier.

6.3. Stockage d'équipement des ordinateurs – **le DAF** demandera au fournisseur de l'informatique de stocker l'équipement contre un certificat d'assurance.

6.4. Le mobilier administratif est commandé et sera stocké au chantier.

6.5. Le mobilier scolaire est commandé et sera stocké au chantier.

## **7. Retraite du personnel de catégorie 3 : valider la possibilité d'octroyer des avances**

7.1. Le COGES ne changera pas la convention collective pour ce point tout seul. Il conviendra désormais de revoir la convention collective dans son ensemble.

## **8. Impayés : validation du courrier à envoyer aux familles n'ayant rien versé depuis le début de l'année**

8.1. Le CA est conscient que le non-paiement des frais de scolarité par certaines familles fait peser un risque sur l'équilibre financier de l'école, et ne peut plus être sans action de la part du COGES qui est responsable de la bonne santé financière de l'établissement. Le CA est unanime pour envoyer une lettre à aux parents concernés.

8.2. La lettre est **approuvée à l'unanimité.**

## **9. Groupe de travail plan stratégique**

9.1. Le groupe vise un document proposition pour l'AG de juin. **La Présidente** passera une annonce dans "Au Fait" pour faire appel aux bénévoles.

## **10. Recrutement de 3 personnels prévus dans la carte des emplois et dans le budget (aide-comptable à mi-temps, technicien informatique, technicien maintenance) – Acte 6**

10.1. Aide-comptable à mi-temps (cat 2)

10.2. Technicien de maintenance (cat 2)

10.3. Technicien informatique (cat 2)

10.4. L'appel aux candidatures est approuvé à l'unanimité, en sachant que la prise de fonction doit attendre l'amendement à la convention collective pour que les postes y soient ajoutés.

## 11. Demandes diverses

- 11.1. Demande de le PRIO d'augmentation de son tarif horaire. Le CA apprécie le travail de l'agent, mais ne peut déroger à la convention collective ; aussi la demande n'est pas acceptée. Un bilan de compétences devra être envisagé avec cet agent de manière à identifier d'éventuels besoins auxquels elle pourrait répondre afin de transformer le contrat de vacation en contrat mensualisé.
- 11.2. Amendement du règlement financier : les parents en impayés ne peuvent pas faire partir leur enfant en voyage scolaire payant. **Acte 7.** L'amendement est approuvé à l'unanimité.
- 11.3. Demande d'un professeur concernant un congé. Une demande d'extension du congé suite à un décès familial de +5 jours par rapport à la convention collective. **Acte 8** Approuvé de ne pas prendre de retenue sur salaire.
- 11.4. Déclaration des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) (anciennement nommé Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS)). Ils sont employés par des familles d'enfants avec handicap, soit avec leur propre argent, soit avec l'argent d'une bourse. Dans ce dernier cas, ces agents commencent leur travail en septembre alors que le résultat de la bourse n'est connu qu'en décembre. Le CA rappelle que cette situation ne relève pas de sa compétence. Un regard particulier et bienveillant sera néanmoins porté sur ces agents engagés par les familles et dont le rôle est salué par le CA.. Le directeur va proposer une formation pour les AVS.

## 12. Prochaine réunion : Lundi 5 mars, 17h15

Début de la séance à 17h30

Fin de la séance à 20h20